

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIERS R-3641-2007

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

INVESTISSEMENTS 2008
DE TRANSÉNERGIE

HYDRO-QUÉBEC
En sa qualité de Transporteur (TransÉnergie)

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Demandereses en Intervention

Demande d'intervention

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

M^e Dominique Neuman, LL. B.
Procureur

Le 3 août 2007

1 - Par la présente, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* logent une demande d'intervention auprès de la Régie, au dossier R-3641-2007 (Investissements 2008 de TransÉnergie - Hydro-Québec Transport).

1. NOM ET COORDONNÉES DES DEMANDERESSES EN INTERVENTION

2 - Les noms et coordonnées des demandereses en intervention, pour fins de communications, sont les suivantes:

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

M^e Dominique Neuman, Procureur
1535, rue Sherbrooke Ouest
Rez-de-chaussée, local Kwavnick
Montréal Qc H3G 1L7
Téléphone: 514-849-4007
Télécopie: 514-849-2195
Courriels: energie@mink.net ; energie20082012@yahoo.ca ; enviro@megacom.net ;
info@aqlpa.com (Veuillez adresser tout courriel à chacune de ces adresses)

2. NATURE DE L'INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES DEMANDERESSES

3 - Les demandereses en intervention sont des associations environnementales sans but lucratif, incorporées suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

L'AQLPA est l'un des plus anciens organismes environnementaux du Québec, ayant été fondée en 1982. *Stratégies Énergétiques (S.É.)* a été fondée en janvier 1999. Les deux demandereses interviennent conjointement devant la Régie de l'énergie depuis plusieurs années.

4 - L'AQLPA a pour objet de favoriser et promouvoir des politiques, des décisions, des actions, des aménagements et des idées conformes au principe du développement durable.

L'AQLPA a participé à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec, afin de favoriser le renforcement des instruments réglementaires et des instruments de planification et afin de favoriser une stratégie de gestion à long terme des choix énergétiques incluant le développement de sources d'énergie moins polluantes, la conservation et l'efficacité énergétique.

L'AQLPA a développé au Québec des approches innovatrices dans l'atteinte d'objectifs environnementaux par des instruments incitatifs, fondés sur le partenariat (Projet *Un air d'avenir* favorisant l'inspection, l'entretien et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec). Elle a réalisé des interventions relatives à l'*Accord Canada-Etats-Unis sur la pollution transfrontière* et d'autres accords internationaux relatifs à la qualité de l'atmosphère. Elle a été particulièrement active dans la mise sur pied du *Débat public sur l'énergie* de 1995-1996 et a participé à celui-ci. Elle a pris part au *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*, un processus de concertation mis sur pied en vue de préparer la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto*.

5 - *Stratégies Énergétiques (S.É.)* a pour mission de promouvoir les objectifs du développement durable dans les domaines de l'énergie, de la gestion des ressources, de l'aménagement du territoire et des transports, en favorisant une planification stratégique harmonisant les considérations environnementales, énergétiques, sociales et économiques, d'une manière équitable entre les générations et entre les nations. Cette mission est accomplie au moyen d'interventions publiques, de recherches et de communications.

Stratégies Énergétiques (S.É.) vise à développer des outils stratégique de planification et de décision intégrant l'ensemble des filières de production énergétique desservant le marché, les perspectives de recherche-développement, les profils de consommation interne et les échanges nord-américains, suivant les principes du développement durable exprimés par le *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland)* de 1987, "*Notre avenir à tous*". Dans cette perspective, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* examine les possibilités offertes non seulement par les instruments réglementaires directs, mais également par des instruments incitatifs.

Stratégies Énergétiques (S.É.) a également pris part à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec. Elle a notamment pris part au *Processus national sur les changements climatiques* ainsi qu'au *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*, deux processus gouvernementaux de concertation mis sur pied en vue de préparer la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto*.

6 - *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* représentent une tendance modérée au sein du milieu environnemental québécois.

Elles sont favorables à l'exportation et la circulation inter-provinciale d'électricité dans la mesure où le bilan de cette exportation se traduit par un remplacement d'énergies plus polluantes par des énergies moins polluantes, le tout conformément aux recommandations de la *Table sur l'électricité*, une table de concertation multi-intervenants, à laquelle *Stratégies*

Énergétiques (S.É.) a participé dans le cadre du *Processus national sur les changements climatiques* (Rapport final, décembre 1999, recommandation 3C).

Elles favorisent la conservation et l'efficacité énergétique, ainsi que le développement de toutes les filières d'énergie renouvelable (hydroélectricité, éolienne, solaire, géothermie, etc.) en respectant le principe selon lequel les projets doivent être acceptables tant économiquement qu'environnementalement et socialement, en s'assurant de réduire et mitiger au besoin les impacts qu'ils pourraient avoir.

Elles favorisent également la vérité des prix énergétiques. SÉ et AQLPA appuient particulièrement les propos contenus au rapport final de la Commission Brundtland, *Notre avenir à tous*, favorables à des prix énergétiques reflétant leurs coûts réels, car de tels prix favorisent une utilisation rationnelle de l'énergie.¹

Elle attachent une forte importance à la fiabilité du réseau et à la sécurité énergétique des Québécois, notamment à l'accès aux interconnexions lorsque requises pour la charge locale, l'assurance d'un tel accès permettant d'éviter la construction au Québec d'équipements supplémentaires de production pour assurer cette sécurité, tels par exemple que l'ancien projet Le Suroît.

7 - *Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* ont pris part à de nombreux dossiers devant la Régie de l'énergie, tant en matière de gaz naturel qu'électricité.

Dans sa décision D-2000-138, la Régie a souligné que "S.É. a su démontrer à la satisfaction de la Régie la pertinence de ses interventions dans les dossiers ayant un impact sur le développement durable." (p.8).

Dans sa décision D-2002-171 au dossier R-3490-2002, la Régie souligne que "S.É. présente un point de vue nuancé de l'intérêt public et du développement durable qui peut éclairer la Régie" (p. 7).

¹ COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (COMMISSION BRUNDTLAND), Version française, *Notre avenir à tous*, Oslo, 1987; Éd. Montréal, Éditions du fleuve, Publications du Québec, 1989. Extraits déposés sous la cote: STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES-AQLPA, Dossier R-3492-2002, Phase 2, Pièce SÉ-AQLPA-9, Document 1, pp. 235-237.

3. THÈMES QUI SERONT TRAITÉS DANS LA PREUVE OU LE MÉMOIRE DE L'INTERVENANT, ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES ET MOTIFS À L'APPUI

8 - *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* envisagent de traiter notamment des thèmes suivants dans leur preuve et rechercheront les conclusions suivantes, aux motifs ci-après indiqués :

□ **La stratégie de gestion de la pérennité du Transporteur et ses orientations d'investissements en maintien des actifs :**

SÉ-AQLPA feront des représentations afin de s'assurer que les investissements requis en maintien des actifs sont effectués en temps requis et ne sont pas indûment retardés. SÉ-AQLPA s'assureront notamment du respect du principe d'équité inter-générationnelle (ou inter-temporelle) dans les calendriers d'investissements. Leurs représentations au présent dossier s'harmoniseront à celles faites au dossier R-3640-2007, particulièrement quant à la planification des investissements (R-3640-2007, HQT-10, Doc. 1) et quant à l'état du parc de transformateurs (R-3640-2007, HQT-10, doc. 1.1). Compte tenu de l'ampleur des investissements **qui sont déjà requis**, SÉ-AQLPA sont préoccupés de constater que le Transporteur planifie 5 années de baisse d'impact tarifaire, suivies de 4 années de hausses d'impact tarifaire (R-3640-2007, HQT-10, Doc. 1, p. 25). Les représentations de SÉ-AQLPA s'inscriront en continuité avec celles logées par elles dans des dossiers antérieurs.

□ **Les investissements demandés pour 2008 :**

SÉ-AQLPA appliqueront à la demande d'investissements de 2008 du Transporteur les principes qu'elles présenteront au sujet de la stratégie de gestion de la pérennité et des orientations du Transporteur en maintien des actifs. SÉ-AQLPA feront également des représentations quant à la suffisance des investissements en amélioration de la qualité, compte tenu, entre autres, de la faiblesse de certains indicateurs de performance que SÉ-AQLPA aura soulevé dans le cadre du dossier R-3640-2007. Ici également, les représentations de SÉ-AQLPA s'inscriront en continuité avec celles logées par elles dans des dossiers antérieurs.

4. MANIÈRE DONT L'INTERVENANT ENTEND PRÉSENTER SA PREUVE ET SON ARGUMENTATION

9 - *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* demanderont des renseignements écrits à TransÉnergie et pourront, le cas échéant, demander des renseignements supplémentaires oralement en audience.

Elles déposeront une preuve d'expertise et une preuve d'analyse ciblées sur les sujets mentionnés ci-dessus et les conclusions recherchées qui s'y rapportent. Cette preuve sera déposée par écrit et présentée en audience. Une demande de reconnaissance de statut d'expert sera logée selon les modalités et délais prescrits par le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*.

Une argumentation sera également présentée en audience.

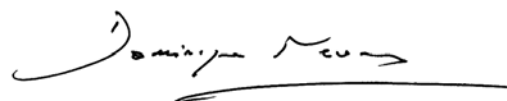
5. BUDGET PRÉVISIONNEL

10 - Les demanderesses en intervention joignent à la présente leur budget prévisionnel, conformément aux instructions de la Régie. Elles demanderont, à un stade ultérieur, le remboursement de leurs frais au présent dossier.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

ACCUEILLIR la présente demande d'intervention conjointe de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*.

Montréal, le 3 août 2007



Dominique Neuman
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de
l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*